



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N° 39 – REUNION DU 22 MAI 2025

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membre présent :	
Membre coopté :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	MM. BAUDOUIN Gilles, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ✚ M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- ✚ M. GILBERT Francis – ES AFP
- ✚ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- ✚ M. RAMBAUD Alexandre – L'Absie Largeasse MC
- ✚ Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- ✚ M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise

Les procès-verbal n°38 du 15 mai 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°39 / Réunion du 22 mai 2025

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

La commission Sportive prend note du retour de la commission litiges et contentieux et enregistre les résultats suivants :

Match n° 28714872 Pays Néo-Créchois (3) / Clussais la Pommeraie (1) en séniors D3, Poule D

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Pays Néo Créchois FC (2) – Clussais la Pommeraie (1) = 3 – 0.

Match n° 28726755 Pays de l'Ouin (2) / Nueillaubiers (3) en séniors D4, Poule A

Match perdu par pénalité à Nueillaubiers FC (3) avec moins un (-1) point et zéro (0) but, pour en attribuer le gain à Pays de l'Ouin FC (2) avec trois (3) points et trois (3) buts.

FORFAITS

Amende 104 € :

- ⊛ Match n° 28715805 Le Tallud (4) / Parthenay Portugais (1) en séniors D4, Poule C
 - **Le Tallud 2^{ème} forfait** (52€ pour 2^{ème} forfait x 2 (dernière journée de championnat)).

Amende de 32€ :

- ⊛ Match n° 53034781 St Sauveur (1) / Colombiers Ouzilly (1) en séniors F à 8, Poule A.
 - **Colombiers Ouzilly 1^{er} forfait.**
- ⊛ Match n° 30147181 Interbocage (3) / Moncutant (5) en séniors D5, Niveau 1, Poule C.
 - **Moncutant 2^{ème} forfait.**
- ⊛ Match n° 30145197 Ent. HVS 94-Exoudun (2) / Ent. Lezay-CCS (3) en séniors D5, Niveau 2, Poule E.
 - **Ent. HVS 94-Exoudun 2^{ème} forfait.**
- ⊛ Match n° 53039378 Smarves Iteuil (1) / Bessines ASPTT (1) en séniors F à 8, Poule B.
 - **Smarves Iteuil 2^{ème} forfait.**
- ⊛ Match n° 30100388 TYS (2) / AFP (1) en Futsal D2, Poule B.
 - **TYS 2^{ème} forfait.**
- ⊛ Match n° 29142582 GJ Pays Mauléonais (1) / Thouars Foot 79 (1) en u18 D1, Poule A.
 - **Thouars Foot 79 2^{ème} forfait.**

Amende de 21€ :

- ⊛ Match n° 30132313 GJ ETSO (1) / GJ ENE 79 (1) en u13 D3, Poule A.
 - **GJ ENE 79 2^{ème} forfait.**
- ⊛ Match n° 30113929 Ent.FCB-EVSABB (4) / GJ Pays Mauléonais (3) en u13 D4, Poule A.
 - **Ent.FCB-EVSABB 1^{er} forfait.**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°39 / Réunion du 22 mai 2025

- ⊕ Match n° 30113123 GJ ENE 79 (2) / Ent.Vasléenne-Pays Thénezéen (2) en u15 à 7, Poule A.
 - **Ent.Vasléenne-Pays Thénezéen 3^{ème} forfait.**
- ⊕ Match n° 30113028 Ent.Le Tallud-Sud Gâtine (2) / Celles Verrines (1) en u15 D2, Poule B.
 - **Ent.Le Tallud-Sud Gâtine 1^{er} forfait.**
- ⊕ Match n° 30114126 Bessines ASPTT (1) / Venise Verte (3) en u13 D4, Poule D.
 - **Venise Verte 1^{er} forfait.**
- ⊕ Match n° 30111532 GJ Sud Deux-Sèvres (2) / Val de Boutonne (1) en u15 D1, Poule B.
 - **GJ Sud Deux-Sèvres 3^{ème} forfait.**
- ⊕ Match n° 53035628 Loudun (1) / Nordviennne SAM 3M (1) en u14/u17 F à 8, Poule B.
 - **Loudun 1^{er} forfait.**
- ⊕ Match n° 30113124 GJ ETSO (2) / Parthenay Viennay (3) en u15 à 7, Poule A.
 - **Parthenay Viennay 1^{er} forfait.**
- ⊕ Match n° 30114130 AFP (3) / Ent. Amical Sauzéen-Limalonges (1) en u13 D4, Poule D.
 - **Ent. Amical Sauzéen-Limalonges 1^{er} forfait.**
 - Match n° 30114054 Niort Pexinois (2) / Parthenay Viennay (3) en u13 D4, Poule C.
 - **Parthenay Viennay 1^{er} forfait.**

FMI OU FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Amende de 25€ au club surligné en gras :

- Match n° 28713400 **Augé Azay le Brûlé (1)** / Buslaur's Thireuil (1) en Séniors D3, Poule C.

FORFAIT GENERAL

- De l'équipe u15 à 7, Poule A, de l'**Ent.Vasléenne-Pays Thénezéen**.
Les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront alors exempts au calendrier. **Tous les résultats de cette équipe ont été annulés (art.19 B-6, des RG de la LFNA).**
- De l'équipe u15 D1, Poule B, du **GJ SUD Deux-Sèvres**.
Le dernier adversaire de cette équipe sera alors exempt au calendrier. **Tous les résultats de cette équipe sont conservés (art.19 B-6, des RG de la LFNA).**

DEMANDE TARDIVE DE MODIFICATION

Amende de 26€ au club surligné en gras :

- Match n° 29027833 **Gatifoot (1)** / Champdeniers Pamplie (1) en u18 D1, Poule A.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°39 / Réunion du 22 mai 2025

COURRIERS

- Du club de **Paizay le Tort** concernant les accessions-rétrogradations de fin de saison. Pris note. Réponse faite.
- Du club de **Moncoutant** concernant l'accueil de la finale de la Coupe des Deux-Sèvres. Pris note.
- Du club de **l'Avenir 79** concernant ses desideratas d'engagements pour la saison prochaine. Pris note.

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu des communes : d'Aiffres (stade Tartalin jusqu'au 1^{er} juillet), de Bressuire (stade honneur de Terves jusqu'au 03 août).

DECLARATIONS TOURNOIS / RASSEMBLEMENTS

Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 26 €

- Du club de **Terves** : tournoi u11-u13 le samedi 06 septembre 2025 au stade de Terves.
- Du club du **CO Cerizay** : tournoi u15 le samedi 23 août 2025 au stade de Cerizay.

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

FELICITATIONS

Un immense bravo au club du **FC CHAURAY** pour sa montée en **National 2** !

Ainsi qu'à nos clubs régionaux qui accèdent à l'échelon supérieur :

RC PARTHENAY VIENNAY en R1

CO CERIZAY en R2

Le district vous souhaite le meilleur pour la prochaine saison 2025 / 2026.

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°39 / Réunion du 22 mai 2025

**Vous pouvez désormais vous engager en Coupe de France
(fin d'engagement le 30/06/2025).**



COUPE DE FRANCE

Merci de suivre la procédure ci-dessous via Footclubs pour engager votre équipe.

Si Coupe de France déjà pratiquée en 2023/2024 et/ou 2024/2025, il faut :

- Aller sur « Footclubs »
- **Passer en saison 2025/2026**
- Menu : Epreuves, Championnats & Coupes
- Compétitions officielles
- Cliquer sur Centre de Ressources : « F.F.F. » puis cocher la compétition concernée
- Avis club : **Accord** (ou éventuellement **Refus**)
- **Valider**
- Cliquer sur le coupon
- Vérifier le terrain
- Si nocturne alors que la saison dernière en diurne : **le spécifier impérativement dans le cadre desiderata en bas.**
- **Valider**

Si Coupe de France non-pratiquée en 2023/2024 et 2024/2025, il faut :

- Aller sur « Footclubs »
- **Passer en saison 2025/2026**
- Menu : Epreuves, Championnats & Coupes
- Compétitions officielles
- Cliquer sur le + de « nouvel engagement »
- Cliquer sur Centre de Ressources : « F.F.F. » puis cliquer sur le coupon Coupe de France
- Cliquer sur étape suivante
- Cliquer sur « ajouter une nouvelle équipe », mentionner l'équipe 1
- Cliquer sur « Créer l'équipe »
- **Mentionner le terrain**
- Cliquer sur valider
- Si nocturne ou desiderata particulier : **le spécifier impérativement dans le cadre desiderata en bas.**
- **Valider**

Si vous rencontrez un problème, vous pouvez envoyer un courriel à : competfna@fna.fff.fr